



PRIX DES DÉLAIS DE PAIEMENT

Communiqué de presse

Paris, le 13 novembre 2017

Economie – gestion financière – achats

Récompenser l'effort accompli envers les fournisseurs

5 prix et 2 coups de cœur décernés lors des 4^e Assises des délais de paiement

Avant tout pédagogique, l'objectif des prix de délais de paiement est certes de récompenser les structures privées et publiques payant à l'heure ses fournisseurs, mais surtout de saluer les efforts accomplis permettant à ces structures d'avoir des comportements vertueux en matière de paiement. Le palmarès des Prix 2017 illustre les positions, mesures, et dispositifs que les différents donneurs d'ordre sont capables de mettre en œuvre, dans les contraintes et contexte qui sont les leurs, pour parvenir à des résultats très probants ou encourageants.

Lancés pour la quatrième année consécutive, les prix des délais ont été décernés le 13 novembre lors des Assises des délais de paiement à Paris au ministère de l'Economie et des Finances, dans cinq catégories.

Prix organisme public : ministère des Armées

Le ministère des Armées s'est fixé, depuis 2013, l'objectif de diviser par deux ses délais de paiement, en s'appuyant notamment sur la dématérialisation des procédures. L'enjeu est de taille : en 2016, le ministère a traité 698 000 factures pour un montant de 18 milliards d'euros. Aujourd'hui, plus de 60 % des factures sont transmises sous forme dématérialisée par ses fournisseurs.

Prix grand groupe : groupe Michelin

Le groupe Michelin poursuit une stratégie de partenariat avec ses fournisseurs (52 000 dans le Monde dont 8 000 en France). A l'objectif de délai moyen de paiement, le groupe Michelin préfère l'objectif de respect des engagements contractuels en conformité avec les législations légales de chaque pays. Le Groupe s'emploie, année après année, à l'amélioration de l'indicateur *Payment On Time* (POT), avec un objectif de 84,5 % en 2017.

Prix territoire : département des Hauts-de-Seine

Pour le deuxième département le plus peuplé d'Ile-de-France, la maîtrise des délais de paiement constitue un véritable enjeu de la modernisation et de l'efficacité de la relation fournisseur. La collectivité territoriale affiche pour 2016 un délai moyen de paiement de 26,4 jours et mise sur l'organisation et la formation des ressources dédiées à l'ensemble de la chaîne de facturation.

Prix PME : Ideal Meeting & Event

Consciente que le défaut de trésorerie est l'une des premières causes de faillite dans le secteur de la restauration / hôtellerie, cette PME *marketplace* dédiée à l'événement d'entreprise (50 millions d'euros de volume d'affaires en 2016) s'engage à respecter un délai de paiement de 3 jours ouvrés à réception de facture. Elle affiche un taux très bas de retard de paiement.

Prix ETI : Gutenberg networks

Cette agence de communication spécialisée dans la production de contenu, de supports publicitaires et commerciaux (350 millions de CA, 280 millions d'euros de volume d'achats en 2016) a décidé de lier directement sa politique de paiement à sa démarche RSE. L'évolution des délais de paiement (38 jours en 2016 contre 45 jours en 2013) montre une constante amélioration.

Deux coups de cœur du jury :

Agglomération du Pays de l'Or (Hérault) : pour cette communauté d'agglomération de 45 000 habitants, le respect et la diminution des délais de paiement constituent des leviers de soutien aux acteurs économiques du territoire ainsi que le marqueur de sa performance numérique.

Centre hospitalier intercommunal de Créteil (Val de marne) : l'établissement hospitalier a mis en place un dispositif, innovant dans le secteur public, de préfinancement des factures fournisseurs. Le jury par cette distinction a voulu saluer les efforts réalisés pour améliorer une situation critique.



PRIX DES DÉLAIS DE PAIEMENT

Le jury d'experts était co-présidé par Jeanne-Marie Prost, présidente de l'observatoire des délais de paiement, Jean-Hervé Lorenzi, président du pôle de compétitivité Finance Innovation et Pierre Pelouzet, médiateur des entreprises. Des critères d'évaluation identiques ont été retenus pour les entreprises du secteur privé et les structures publiques et parapubliques. Les candidatures étaient ouvertes aux grands groupes, entreprises de taille intermédiaire (ETI), PME, organismes et établissements publics, collectivités territoriales et hôpitaux dont la politique financière vise à respecter et réduire les délais de paiement contractuels avec leurs fournisseurs. Les ETI ont peu répondu à l'appel à candidature, ce que le jury regrette compte tenu de la qualité des dossiers reçus...

La 5^e édition des Prix et Assises des délais de paiement se tiendra en juin 2018.

En savoir plus sur les prix et les Assises des délais de paiement 2017 : <http://delais-paiement.fr>

Délais de paiement : quelques chiffres

- 635 milliards d'euros : c'est le chiffre vertigineux du crédit Interentreprises en France (source FIGEC)
- 60 jours : c'est le délai de paiement moyen des entreprises (Altaires)
- 10,9 jours en moyenne : les retards de règlement s'améliorent au 2^e trimestre 2017 (13,3 jours en 2015, source Altaires)
- 43,4 % des entreprises françaises paient à l'heure leurs fournisseurs (Altaires)
- Dans le privé, le délai fournisseurs moyens s'établit à 57 jours d'achats
- Les retards de paiement sont à l'origine d'une défaillance sur trois (1^{er} semestre 2017 : 19 000 emplois sont préservés par la diminution des faillites, source Altaires)
- En 2016, 228 procédures d'amendes ont été lancées par la DGCCRF, pour 11 millions d'euros d'amendes
- 54 % des fournisseurs estiment que rencontrer et connaître ses clients a un impact positif sur leur paiement (étude sur la perception des entreprises en tant que fournisseurs, de Compinnov – Teresa Monroe - juin 2017).

Contacts presse :

Valérie Desgrandchamps / relations presse prix et assises des délais de paiement 2017 / 06 62 89 51 51 / vdesgrandchamps@wanadoo.fr

Thierry Chevalier / Compinnov / 01 850 88 222 – 06 80 20 96 23 / t.chevalier@compinnov.com

Partenaire principal



Nos partenaires



et nos soutiens

Nos partenaires Presse



AFDCC - AMF - APASP - ASTECH - CAPEB - CCI France - CIP - CNA - CNCEF - CODINF - COM MEDIA - COMITE MECANIQUE IDF - CPME - DFCG - ETHIC - FIGEC - FIM - FINANCE INNOVATION - FNBM - MEDEF - MEDIATEUR DES ENTREPRISES - M-ETI - OBSERVATOIRE DES DELAIS DE PAIEMENT - PACTE PME - RAVI - SNDGCT